Département du Pas-de-Calais

Extrait du Registre des Délibérations

Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 27 juin 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 21 juin 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS:

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky (à partir de la question 2), GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie (à partir de la question 4), DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélio, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELECOURT Dominique (à partir de la question 10), DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 8), LECLERCO Odile, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BEVE Jean-Pierre, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme (à partir de la question 7), DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FLAJOLET André, GLUSZAK Franck, HANNEBICO Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESEELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, , PAJOT Ludovic (à partir de la question 7), QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS:

DELELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky (à partir de la question 2), SOUILLIART Virginie donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe (jusqu'à la question 3), IDZIAK Ludovic donne procuration à LECONTE Maurice, CHRETIEN Bruno donne procuration à SOUILLIART Virginie (à partir de la question 4), DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LECLERCQ Odile, DELANNOY Alain donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DELECOURT Dominique donne procuration à DE CARRION Alain (jusqu'à la question 9), DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, LEFEBVRE Nadine donne procuration à OGIEZ Gérard, SELIN Pierre donne procuration à THELLIER David, BERTOUX Maryse donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 8), JURCZYK Jean-François donne procuration à PÉDRINI Lélio, MASSART Yvon donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, OPIGEZ Dorothée donne procuration à CLAIRET Dany, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESEELE Fabrice (jusqu'à la question 6), PREVOST Denis donne procuration à MACKE Jean-Marie, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

CHRETIEN Bruno (jusqu'à la question 3), HENNEBELLE Dominique, BECUWE Pierre, BERTOUX Maryse (jusqu'à la question 7), BLONDEL Marcel, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Josephe, DELEPINE Michèle, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, DUPONT Yves, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno

Monsieur MAESEELE Fabrice est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE 27 juin 2023

FONCIER ET URBANISME

REALISATION D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUE SUR LA COMMUNE DE OURTON- ACQUISITION DE TERRAINS BOISES CONTIGUS, PROPRIETE DE MADAME LAURENCE DHENNIN-DELONNELLE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & Protéger la nature, Enjeu : protéger les habitants des risques naturels et technologiques.

Dans le cadre de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement », la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane projette de réaliser une Zone d'Expansion de Crue sur la commune de Ourton.

La réalisation de cet ouvrage nécessite des travaux préparatoires, notamment de défrichement. Par arrêté Préfectoral en date du 2 juin 2022, ce défrichement a été autorisé sur différents terrains, parmi lesquels une partie de la parcelle boisée libre d'occupation cadastrée section ZE n°162.

Ce terrain, d'une contenance cadastrale de 3 145 m², appartient à Madame Laurence DHENNIN-DELONNELLE.

Outre cette parcelle, nécessaire à la réalisation des travaux de la ZEC d'Ourton, Madame Laurence DHENNIN-DELONNELLE est également propriétaire d'une parcelle boisée libre d'occupation, cadastrée section ZE n°161 pour une contenance cadastrale de 1 904 m², constituant un tout indissociable avec la parcelle ZE n°162.

Le défrichement autorisé ouvrant droit à indemnisation, Madame Laurence DHENNIN-DELONNELLE, demeurant à Estaires (59940) 56, rue de Merville, a toutefois privilégié la cession du terrain au profit de la Communauté d'Agglomération et a accepté les modalités d'acquisition proposées, sur la base de 2,00 euros / m², correspondant à la valeur marché des parcelles boisées sur ce secteur.

Au regard des caractéristiques desdits terrains et de l'opportunité d'aménagement en matière environnementale et hydraulique que représente leur acquisition, il est proposé d'accepter cette proposition au prix de 2 euros du m².

Il est ici précisé que le coût d'acquisition de l'ensemble des terrains compris dans l'emprise du projet étant inférieur au seuil de consultation obligatoire de 180 000 euros, le pôle d'évaluation domaniale n'a pas été consulté.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'Eau » du 21 juin 2023, il est demandé à l'Assemblée de décider de l'acquisition des terrains cadastrés section ZE n°161, d'une contenance cadastrale de 1 904 m², et ZE n°162, d'une contenance cadastrale de 3 145 m², soit un total de 5 049 m², au prix de 2,00 euros le m², les frais d'acte notarié, en sus, à la charge de la Communauté d'Agglomération, et d'autoriser le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Gabriel TACQUET à Estaires (59940), notaire de la venderesse.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants.

> Sur proposition de son Président, Le Bureau communautaire, A la majorité absolue,

DECIDE l'acquisition du terrain sis à Ourton, cadastré section ZE n°161 et ZE n°162, d'une contenance cadastrale totale de 5 049 m², propriété de Madame Laurence DHENNIN-DELONNELLE, au prix de 2,00 euros / m², les frais d'acte notarié, en sus, à la charge de la Communauté d'Agglomération.

AUTORISE le Président, la Vice-présidente déléguée ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Gabriel TACQUET à Estaires (59940), notaire de la venderesse.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

> Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Ont signé au registre des délibérations les membres présents, Pour extrait conforme,

Par délégation du Président,

La Vice-présidente déléguée,

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 29 JUIN 2023

Et de la publication le : 29 JUIN 2023

Par délégation du Président, a Vice-présidente déléguée,

LAVERSIN Corinne

AVERSIN Corinne

REALISATION D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUE SUR LA COMMUNE DE OURTON – ACQUISITION DE TERRAINS PROPRIETE DE MME LAURENCE DHENNIN





Périmètre de la zone d'expansion de crue



Terrains ZE 161 et 162 à acquérir de Mme DHENNIN

REALISATION D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUE SUR LA COMMUNE DE OURTON ACQUISITION DE TERRAINS PROPRIETE DE MME LAURENCE DHENNIN

